

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Band: - (2011)
Heft: 265-266

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Une fillette de 10 ans a été écrasée par un anneau de béton qui s'est renversé alors qu'elle jouait au ballon avec des camarades sur une aire de dépôt de matériel de construction à Appenzell. Grièvement blessée, elle a été héliportée à l'hôpital où elle est décédée la nuit suivante.

■ Les intempéries qui ont touché la Suisse orientale début juillet ont causé pour plusieurs millions de francs de dégâts rien qu'en Appenzell. Malgré la force de la tempête, aucun blessé n'est à déplorer. La capitale des Rhodes-Extérieures, Herisau et les communes de Waldstatt, Urnäsch et Schwellbrunn ont été particulièrement touchées. De nombreuses routes ont été momentanément coupées. Les chemins de fer appenzellois ont également dû suspendre leurs activités.



ARGOVIE

■ Le gouvernement argovien soutient la décision du Conseil fédéral de sortir du nucléaire. Trois des cinq réacteurs suisses se trouvent sur son territoire.

■ L'Argovie renonce à édicter une loi cantonale interdisant les crachats dans l'espace public. Cracher est certes « *indécent, pas hygiénique et répugnant* », mais une interdiction serait difficile à faire respecter, indique le gouvernement argovien.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Le gouvernement de Bâle-Campagne a présenté 187 mesures d'économies qui devraient permettre de réduire les dépenses de 180 millions de francs par an dès 2014. Il prévoit de procéder à environ 56 licenciements.

■ Une locomotive à vapeur a mis le feu à un champ de céréales près de Bubendorf (BL). Des étincelles sorties de la cheminée de cette locomotive historique de la compagnie Waldenburgerbahn ont enflammé les céréales. Les pompiers ont réussi à éteindre l'incendie, mais la plus grande partie des 60 ares du terrain a été détruite.

Les autorités ont provisoirement interdit les courses avec de telles locomotives à vapeur.



BÂLE-VILLE

■ Art Basel a accueilli durant cinq jours 65 000 visiteurs, un nouveau record d'affluence. La prestigieuse foire d'art de Bâle, qui se tenait pour la 42^e fois, a réuni 300 galeries de 35 pays exposant plus de 2 500 artistes des XX^e et XXI^e siècles. Selon les organisateurs, les responsables de galeries, les amateurs d'art et les journalistes ont été unanimes à dire que c'était une « superbe année » en termes de qualité.

■ Le chauffard qui avait provoqué la mort d'une personne en 2008 à Bâle a été condamné à six ans et demi de prison par le Tribunal pénal de Bâle-Ville. Le Suisse de 24 ans a été reconnu coupable de meurtre. En pleine nuit, après avoir bu de l'alcool et consommé de la drogue, il avait foncé à plus de 100 km/h dans les rues du quartier du Gundeli, derrière la gare de Bâle, percutant une voiture circulant correctement.



BERNE

■ Le gouvernement bernois a dévoilé un programme d'austérité de 277 millions de francs pour l'année prochaine. Ce plan d'économies, qui compte 146 mesures, n'épargne aucun domaine. Des mesures d'allègements sont prévues jusqu'en 2015 pour répondre à la détérioration des finances cantonales.

■ Le pénitencier bernois de Thorberg pourra désormais accueillir des délinquants présentant des graves troubles psychiques. L'ouverture de cette unité était très attendue car la Suisse manque de places de prise en charge psychiatrique en milieu carcéral.

■ Mischa et Mascha, les deux ours offerts par la présidente russe Svetlana Medvedeva à la ville de Berne, ont découvert leur nouvel enclos dans le parc du Dählhölzli. La première partie de cette « forêt à ours » a été ouverte au public. Le parc des plantigrades s'étend sur 3 500 m². Au terme des travaux, aux alentours du

printemps prochain, les ours pourront évoluer dans une deuxième partie de 2 500 m² supplémentaires. Le conseil communal bernois a débloqué 2,95 millions de francs pour cette construction.



FRIBOURG

■ La ville de Fribourg veut cogérer le site de la brasserie Cardinal. Le conseil général a très largement voté un crédit de 12,5 millions de francs destiné à l'achat des 53 000 m² du terrain. Le canton avait mis aussi 12,5 millions sur la table début juin. Tous les groupes politiques ont soutenu le projet.

■ Le projet d'harmonisation des registres de personnes vient de franchir une étape essentielle dans sa mise en œuvre. Dorénavant, l'administration cantonale peut accéder à la plate-forme Fri-Pers, qui contient les données harmonisées de toute personne habitant dans les 167 communes du canton. Elle n'a plus besoin ainsi de soumettre une demande écrite ou par téléphone auprès des communes pour obtenir des informations. L'accès sécurisé des services de l'État est soumis au préavis de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. La plate-forme permet d'améliorer et d'élargir les relevés sur les habitants du canton. Il est par exemple possible d'effectuer une statistique sur les noms de famille les plus répandus : il en ressort que le trio de tête est constitué par Kolly, Monney et Oberson. Ou de connaître le nombre exact de Fribourgeois ayant dépassé les 100 ans, soit 29 personnes.



GENÈVE

■ L'Entente (PLR et PDC) lance un contre-projet à l'initiative « Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance » qui réclame une place d'accueil pour chaque enfant en âge préscolaire. Elle propose de créer une fondation de droit public qui évaluera les besoins.

■ Mauro Poggia défendra les couleurs du Mouvement Citoyens genevois (MCG) à l'élection du Conseil des États. Président

du parti, Éric Stauffer ne briguera pas de mandat.

■ Le Conseil d'État a décidé d'allouer une subvention de 60 000 francs afin de proposer des cours d'albanais à quelque 1 500 élèves albanophones. La mesure vise à favoriser l'intégration de ces jeunes.



GLARIS

■ La présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey a participé à une assemblée municipale à Schwanden, dans la commune de Glaris Sud. Cela a été l'occasion de rencontrer et de discuter avec des citoyens. Beaucoup de points ont été abordés, comme la Grèce, l'argent des potentats, mais surtout la reprise automatique du droit européen et les relations de la Suisse avec l'Union européenne.



GRISONS

■ L'ours est de retour aux Grisons. Un chasseur a aperçu un plantigrade près de Susch, en Basse-Engadine. La découverte de moutons morts ou blessés sur un alpage semble confirmer la présence de l'animal.

■ La plus grande scierie de Suisse à Domat-Ems a été adjugée à une société allemande. Klausner Holz Thüringen a acheté l'entreprise grisonne mise en faillite en décembre 2010 pour 20,05 millions de francs à l'issue d'une procédure d'enchères.



JURA

■ L'UDC Jura présente six candidats pour les élections fédérales. Le sortant Dominique Baettig brigue un nouveau mandat au Conseil national. Le psychiatre de Delémont n'est en revanche pas en course pour le Conseil des États.

■ Le gouvernement jurassien veut lancer une réforme de la fiscalité d'une ampleur sans précédent. Ce projet qui doit rendre le canton plus attractif est l'une des priorités du programme gouvernemental de législature. L'un des axes les plus visibles est la baisse des impôts en faveur des personnes



Hinter Richisau dans le Kloental, canton de Glaris. Photo : swiss-image.ch/Max Schmid

physiques et des entreprises. Tous les contribuables sont concernés, y compris les hauts revenus. Le Jura entend se profiler comme une région attractive sur le plan fiscal au niveau romand pour attirer de nouveaux habitants. La réforme fiscale sera introduite par étapes dès l'an prochain et jusqu'en 2017. L'investissement s'élèvera entre 25 et 37 millions de francs par an.



LUCERNE

■ Les archéologues du canton de Lucerne ont fait d'importantes découvertes lors de fouilles à Sursee. Ils ont mis au jour huit tombes romaines du I^{er} siècle de notre ère ainsi que des fosses à feu de l'âge du bronze.

■ Le groupe lucernois de produits laitiers Emmi poursuit ses acquisitions en rachetant Rutz Käse, une entreprise saint-galloise spécialisée dans les fromages à pâtes dure et mi-dure. Cette acquisition permettra à Emmi de renforcer sa position sur le marché suisse mais aussi à l'international, puisque 40 % des ventes de Rutz Käse sont des exportations.



NEUCHÂTEL

■ Les citoyens neuchâtelois ont accepté à 76,9 % la révision de la fiscalité des entreprises qui prévoit de diminuer de moitié le taux de leur imposition. En contrepartie, l'État leur demande de participer financièrement au développement des structures pour les enfants. Les citoyens ont en revanche repoussé à 71,8 % l'initiative demandant pour chaque enfant une place d'accueil de la naissance à la fin de la scolarité

obligatoire. Mais ils ont accepté à 72,9 % un contre-projet qui prévoit de doubler le nombre actuel de places préscolaires et parascolaires d'ici à 2014. Les acteurs économiques devraient participer au financement de ce plan à hauteur de 7 millions de francs pour commencer et de 10 millions au maximum dès 2014.

■ Député au Grand Conseil neuchâtelois et président du Locle, le popiste Denis de la Reussille est candidat aux élections fédérales pour le National et les États. Il pourrait menacer le siège de la conseillère nationale verte sortante Francine John-Calame.



NIDWALD

■ Le Prix suisse de l'intégration 2011 va au canton de Nidwald. Le « Bistro interculturel » de Stans a reçu une récompense de 15 000 francs pour son projet de promotion des rencontres et des échanges entre Suisses et immigrés. Le Prix suisse de l'intégration, attribué par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) récompense tous les deux ans des projets, des groupes ou des particuliers qui fournissent d'excellentes prestations dans le domaine de l'intégration des étrangers.



OBWALD

■ Les sociétés holding et de domicile mixtes payeront moins d'impôts à Obwald dès l'année prochaine. Elles seront mises sur un pied d'égalité avec les holdings et sociétés de domicile classiques.

DANS LES CANTONS



SAINT-GALL

Entre 150 000 et 200 000 personnes ont suivi sur deux week-ends (le premier marqué par le froid et la pluie, le second par un temps estival) la 33^e Fête fédérale de musique et assisté aux prestations de plus de 500 sociétés de musique, soit quelque 22 500 musiciens. La Fête fédérale de la musique, qui se déroule tous les cinq ans, est le plus grand événement du genre au monde. À son ouverture, la présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey a relevé que « dans aucun autre pays, il n'existe autant de sociétés de musique et de gens qui jouent d'un instrument ».



SCHAFFHOUSE

Trop lent à réagir à l'encontre d'une joueuse qui souffrait d'une dépendance pathologique aux jeux d'argent, le Casino de Schaffhouse devra payer près de 400 000 francs d'amende. Le Tribunal fédéral a confirmé la sanction.



SCHWYZ

Le gouvernement schwyzois a suspendu le procureur général du canton. Cette décision est motivée par un conflit entre le magistrat et le tribunal cantonal. Une enquête externe doit faire la lumière sur cette affaire.

Un randonneur âgé a fait une chute mortelle de 200 mètres dans la descente du Grosser Mythen, une montagne située près de Schwyz. Les secouristes n'ont pu que constater le décès du malheureux. L'identité de la victime n'est pas encore connue.



SOLEURE

La pollution d'un ruisseau à Lostorf (SO) a entraîné la mort d'un grand nombre de poissons. Les autorités ont été alertées par un passant. Une analyse de la substance polluante est en cours, a indiqué la police soleuroise.

Le président de l'UDC soleuroise, Heinz Müller, devra répondre de fraude

fiscale et de faux dans les titres devant la justice. Il a été inculpé par le Ministère public du canton. Les faits remontent à 2006 et 2007. Le politicien est accusé d'avoir financé la campagne électorale pour le Conseil national avec de l'argent inscrit à titre de charges dans son entreprise. Selon le Ministère public, les frais liés à la campagne électorale constituent des dépenses privées non assimilables à des charges d'entreprise.



TESSIN

La socialiste Marina Carobbio se présente pour un nouveau mandat au Conseil national. À ses côtés, sept autres candidats briguent le siège laissé vacant par Fabio Pedrina. La liste du PS tessinois a été approuvée à l'unanimité lors du congrès cantonal à Rivera.

L'éditeur du quotidien *La Regione Ticino*, Giacomo Salvioni, lance un quotidien gratuit au Tessin, avec le groupe 20 Minutes. Le titre, baptisé *20 Minuti*, doit paraître dès le 14 septembre et sera distribué essentiellement dans des caissettes.

Le gouvernement tessinois veut investir 37 millions de plus dans le développement de la ligne ferroviaire vers l'aéroport milanais de Malpensa. L'argent devrait servir avant tout à la rénovation de la gare de Stabio.



THURGOVIE

Un restaurateur, qui a créé une association pour que ses clients puissent fumer dans son établissement, a été condamné à 300 francs d'amende par le tribunal de district d'Arbon. Il a été reconnu coupable de violation de la loi sur la fumée passive. Un restaurant associatif poursuit les mêmes buts qu'un restaurant ordinaire, estime la juge. Les tribunaux avaient jugé dans ce sens dans les années 70 lorsque des restaurateurs avaient créé des associations pour contourner les règlements sur les heures de fermeture. La loi sur la protection contre la fumée passive est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2010 dans le canton de Thurgovie. Fumer n'est autorisé dans un restaurant que si sa surface est inférieure à 80 m² ou s'il dispose d'un fumoir.



URI

Un randonneur suisse de 77 ans a fait une chute mortelle dans la montée vers la Fürenalp, au-dessus d'Attinghausen (UR). Cheminant avec un camarade, il a basculé dans le vide d'une hauteur de 100 mètres, alors qu'ils se trouvaient non loin du terme de leur balade, indique la police uranaise.



VALAIS

Le bras de fer continue autour de l'enfouissement des lignes électriques à très haute tension. Ses partisans ont présenté à Sion une étude pour démontrer la faisabilité d'un enterrement de la ligne Chamosson-Chippis. Le Conseil d'État soutient une variante semi-enterrée.

La puissance des barrages d'Emosson va augmenter. La surélévation de 20 mètres du mur du barrage du Vieux-Emosson permettra de pratiquement doubler sa capacité, qui passera de 13,5 à 25 millions de m³. La puissance de l'installation de pompage-turbinage entre les barrages d'Emosson et du Vieux-Emosson passera de 600 à 900 mégawatts. L'énergie de pointe fournie par le futur aménagement est destinée en priorité au trafic ferroviaire pour couvrir les pics de consommation. Le rehaussement du barrage débutera en 2012 et la centrale sera progressivement mise en service à partir de 2017.

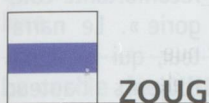


VAUD

Mis en service entre 1904 et 1928, les huit bateaux Belle Époque de la Compagnie générale de navigation (CGN) sont désormais classés monuments historiques. Ce classement va permettre de mieux protéger, maintenir en état de navigation ces joyaux du patrimoine. Sont concernés le *Montreux*, le *Vevey*, l'*Italie II*, la *Suisse II*, le *Savoie*, le *Simplon III*, l'*Helvétie II* et le *Rhône III*.

Le Grand Conseil vaudois « s'oppose fermement » au déclassement de la ligne TGV Paris-Lausanne-Milan via Vallorbe. Les députés ont voté à l'unanimité une résolution contre le Projet de territoire suisse actuellement en consultation. Dans ce projet, qui fixe

le développement territorial futur de la Suisse, la carte des liaisons ferroviaires déclassé la ligne Paris-Dijon-Lausanne via Vallorbe en troisième catégorie. Berne-Neuchâtel-Les Verrières est également déclassée et la ligne du Simplon disparaît de la planification. Les députés vaudois s'étaient déjà inquiétés en février, lorsque les compagnies ferroviaires suisse et française avaient évoqué la possibilité de réduire dès 2014 le nombre de TGV vers Paris via Vallorbe. Ils avaient adopté une résolution à ce sujet réclamant le maintien des quatre liaisons quotidiennes entre Lausanne et la capitale française.



■ Des bolides de luxe immatriculés en Grande-Bretagne et filant à toute allure ont attiré le regard alarmé d'usagers de l'autoroute A4 dans le canton de Zoug. Alertée, la police cantonale a pu stopper l'un deux, un coupé Rolls Royce « Phantom » d'une valeur d'un demi-million de francs. Son conducteur a confié prendre part à une course automobile, le Dodgeball Rally, conduisant de Londres à Saint-Tropez, indique la police zougnoise. Le Britannique de 32 ans n'aura pas atteint son but : son véhicule lui a été confisqué et il a dû verser 3 000 francs de dépôt d'amende.



■ La section zurichoise du Parti bourgeois-démocratique ne présentera pas de candidat au Conseil des États lors des élections fédérales de cet automne. Le parti préfère soutenir les sortants : la verte-libérale Verena Diener et le libéral-radical Felix Gutzwiller.

■ Les bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Zurich ne devraient pas posséder, louer ou acheter une voiture. Ce postulat de l'UDC a été accepté par 86 voix contre 84 par le parlement. Des exceptions sont possibles pour raisons de santé.

■ La réparation des dégâts causés par un car polonais qui a pris feu dans un tunnel de l'autoroute de contournement de Zurich coûtera 2,5 millions de francs. Jusqu'à la fin des travaux qui devraient durer 18 semaines, une voie sera fermée à la circulation. Il s'agira de réparer la voûte endommagée sur 25 mètres et de remplacer les équipements (signaux, éclairage, systèmes de communication) entièrement détruits. ■

Secret bancaire

21 juin 2011 : L'Administration fédérale des contributions confirme qu'elle a reçu quinze fois plus de demandes d'entraide administrative depuis l'entrée en force au début de l'année de huit conventions de double imposition (CDI avec la France, la Grande-Bretagne, le Danemark, la Finlande, la Norvège, le Luxembourg, le Mexique et le Qatar). En six mois, 21 requêtes ont été déposées à Berne contre trois en moyenne par année. Au total, la Suisse a renégocié 35 CDI conformes aux normes de l'OCDE en matière d'échanges d'informations fiscales, standard qu'elle a adopté en mars 2009 lorsqu'elle a renoncé à distinguer fraude et évasion fiscales. Outre les huit déjà appliquées, une neuvième, avec l'Autriche, entrera en vigueur dès l'année prochaine.

30 juin 2011 : Le Conseil d'État tessinois décide de geler la moitié de l'impôt prélevé sur le salaire des travailleurs frontaliers italiens, soit une somme de près de 30 millions de francs. Selon le ministre Marco Borradori, la somme sera gelée auprès de la banque cantonale du Tessin « aussi longtemps que Berne n'entamera pas de renégociations sérieuses avec l'Italie sur le dossier de la double imposition ». Selon l'accord en vigueur actuellement, le Tessin verse à Rome 38,8 % de l'impôt à la source prélevé sur les frontaliers italiens. Le canton aimerait voir cette part abaissée à 12,5 %, taux prévu dans un accord conclu avec l'Autriche.

5 juillet 2011 : Selon le rapporteur général du Budget à l'Assemblée, la lutte contre la fraude fiscale a permis à la France de recouvrer 1,2 milliard d'euros depuis 2009. La Suisse et le Luxembourg figurent très majoritairement parmi les pays concernés par la cellule de régularisation. Celle-ci a traité entre autres les dossiers de la liste HSBC : selon le rapporteur, « à ce jour, 350 millions d'euros d'actifs ont été régularisés et 71 millions d'euros d'impôts et de pénalités mis en recouvrement ».

6 juillet 2011 : Le gouvernement transmet au parlement le projet de loi sur l'assistance administrative en matière fiscale, réglementant la reprise des standards de l'OCDE. Il n'y aurait pas d'entraide pour les demandes fondées sur des données bancaires volées, plus de distinction entre fraude et évasion fiscales. Des demandes « groupées » de renseignements pourront être déposées, mais la « pêche aux renseignements » demeure proscrite.

6 juillet 2011 : La ministre des Finances Eveline Widmer-Schlumpf annonce que des négociations avec l'Italie sont en cours pour modifier l'accord sur l'imposition des frontaliers. Le 5 juillet, le ministre italien des Affaires étrangères Franco Frattini espérait que les choses bougeraient bientôt, le parlement italien faisant pression sur le gouvernement.

7 juillet 2011 : Le PLR réagit vivement au projet de loi transmis par le Conseil fédéral. « (...) L'OCDE négocie l'amendement de son modèle de convention fiscale qui autoriserait les États tiers à conduire en Suisse des expéditions de pêche aux informations bancaires. En utilisant la technique du salami pour mener à bien de telles négociations, certains États tentent d'affaiblir notre secret bancaire ainsi que notre place financière et ses emplois. Le PLR s'oppose très fermement à de tels développements. (...) Nos diplomates doivent impérativement apprendre à dire non aux attaques d'États tiers contre nos places de travail – par amour de la Suisse », écrit le parti dans un communiqué.

15 juillet 2011 : Le Tribunal fédéral rend son verdict : la transmission par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (Finma) des données des comptes de 255 clients américains à la justice américaine en 2009 était légale. Selon le TF, la Finma était en droit de recourir au droit d'urgence inscrit dans la Constitution, applicable lorsque des intérêts supérieurs de l'État sont en jeu.

10 août 2011 : La Suisse et l'Allemagne ont paraphé un accord pour régler leur différend fiscal. Les capitaux placés en Suisse par des Allemands seront frappés à l'avenir d'un impôt forfaitaire de 26,375 %. Ceux qui ont soustrait leurs avoirs au fisc allemand avant l'entrée en vigueur de l'accord paieront un impôt compensatoire unique de 19 à 34 %. Les autorités suisses s'assureront du déroulement correct de l'imposition et effectueront des contrôles dans les banques. Celles-ci paieront dans un premier temps une somme forfaitaire de 2 milliards de francs qu'elles récupéreront ensuite sur les impôts prélevés. D'autre part, les autorités allemandes disposeront d'une entraide administrative élargie, mais la « pêche aux informations » reste exclue. Quant aux banques suisses, leur accès au marché financier allemand sera facilité. L'accord doit encore être signé par les deux gouvernements, ratifié par les parlements des deux pays et devrait entrer en vigueur en 2013.